

qu'ils ne se trouvent pas dans le document en question. Quant à celui qui lui a mérité l'honneur de cette double accusation, c'est moi - même.

Voilà, messieurs, avec toute la clarté et la précision que vous auriez dû lui donner vous-mêmes, le réquisitoire que vous dressez contre la *Revue de Montréal*, ou, ce qui est l'équivalent, contre son rédacteur.

Il n'y manque plus que deux choses : *la preuve et la vérité*.

D'abord, la preuve, c'est bien en vain qu'on l'y chercherait. Votre acte d'accusation est là tout entier ; eh bien ! contient-il un mot, un seul mot de mon écrit, qu'il vous était si facile de citer ? Contient-il un mot, un seul mot du document original, que vous deviez opposer à la version que j'en donnais ? Y a-t-il au moins l'indication claire et nette de l'endroit où les deux mots se trouveraient d'un côté et manqueraient de l'autre ? Non, rien, absolument rien de ce qui puisse honorer d'un semblant de vérité ces deux graves accusations, que vous portez en des termes moins que bienveillants.

Remarquez-le bien, messieurs, ce n'est pas l'absence de preuves RÉELLES que je reproche ici à votre réquisitoire, car je sais bien que des preuves réelles, il vous est bien impossible d'en trouver ; mais ce que je constate, c'est l'absence de preuves quelconques ; c'est la hardiesse avec laquelle vous proférez publiquement deux accusations des plus graves, pour ne pas dire criminelles, contre une publication réputée honorable, contre un homme auquel ses adversaires les plus décidés n'ont jamais, au milieu des luttes les plus ardentes, reproché pareille faute, et cela sans avoir même songé à les appuyer, ne fût-ce que pour la forme, d'un semblant de démonstration.

Vous êtes journalistes, messieurs, voire même quelque peu théologiens à vos heures ; mais ne fussiez-vous ni l'un ni l'autre, vous ne pouvez ignorer que personne ne doit être réputé coupable d'une faute si elle n'est prouvée, et que plus elle est invraisemblable, plus la preuve a besoin de force ; vous savez qu'une accusation sans preuve tombe d'elle-même, et retourne à son auteur comme une calomnie.

Si donc je me permettais de traiter vos accusations comme elles le méritent, je les négligerais complètement, pour m'en remettre à la justice et au bon sens de ceux qui échappent à la triste faiblesse de juger en aveugle ou de condamner sans preuves.

Et je pourrais ajouter ici, messieurs, qu'entre ces deux rôles : celui d'accusateurs impuissants, qui est le vôtre, et celui d'accusé défiant la conviction, qui est le mien, c'est de beaucoup de dernier que je préfère, et je serais presque tenté de borner ici ma défense, en vous remerciant de l'honneur que vous me faites, s'il ne tournait au détriment de mes bienfaiteurs involontaires.